



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-118**

Séance publique du

20 mai 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1212655-CC-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE JEUX DU CASINO

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Etudes Juridiques &
Contentieux

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2022

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE JEUX DU CASINO
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La société du Casino Municipal d'Aix Thermal, concessionnaire du Casino Municipal, est autorisée à pratiquer les jeux de hasard. Cette activité, réglementée par arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié, est soumise à autorisation. L'avis du Conseil Municipal est nécessaire préalablement à toute délivrance d'un arrêté de renouvellement d'autorisation de jeux aux termes de l'article 7 de l'arrêté susvisé.

L'autorisation ministérielle accordée à la SCMAT expire le 31 Octobre 2022. Aussi, la SCMAT vient de déposer en sous-préfecture un dossier de renouvellement de l'autorisation des jeux pour une nouvelle période de cinq ans, soit du 1^{er} Novembre 2022 au 31 Octobre 2027, prévoyant l'offre de jeux suivants :

➤ **Jeux de tables :**

- Boule : minimum de mise : 0,50 € (nombre de tables installées : 0)
- Roulette française : minimum de mise : 1 € (nombre de tables installées : 0)
- Roulette anglaise : minimum de mise : 1 € (nombre de tables installées : 4)
- Black Jack : minimum de mise : 1 € (nombre de tables installées : 3)
- Stud poker de Casino : minimum de mise : 1 € (nombre de tables installées : 0)
- Omaha : minimum de mise : 1 € (nombre de tables installées : 1)
- Texas Hold'Em poker : minimum de mise : 1 € (nombre de tables installées : 9)
- Ultimate Hold'en poker : minimum de mise : 1 € (nombre de tables installées : 1)

soit 34 tables autorisées et 18 tables installées (jeux de tables).

- **Jeux électroniques :**

- Table de Black Jack : minimum de mise : 0,10 euros (nombre de postes installés : 7)

- **Postes en multi-jeux :**

- Roulette anglaise (lanceur automatique n°1)
- Roulette anglaise (lanceur automatique n°2)
- Roulette anglaise (avec croupier)
- Black Jack (automatique)
- Black Jack (avec croupier)
- Bataille (lanceur automatique)
- PUNTO BANCO (lanceur automatique)
- PUNTO BANCO (avec croupier)

137 postes électroniques installés au total (dont 130 en multi-jeux) sur un total de 285 postes autorisés avec minimum de mise : 0,10 €

- **Machines à sous (MAS):** 475 appareils autorisés (286 installés)

Les heures limites de fonctionnement seraient les suivantes :

- de 10h à 4h le lendemain matin pour les machines à sous et les jeux électroniques,
- de 15h à 4 h le lendemain matin pour les jeux traditionnels.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous voudrez bien, Mes Chers Collègues,

- **EMETTRE** un avis favorable de principe sur cette demande de renouvellement de l'autorisation des jeux pour une durée de 5 ans.

-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

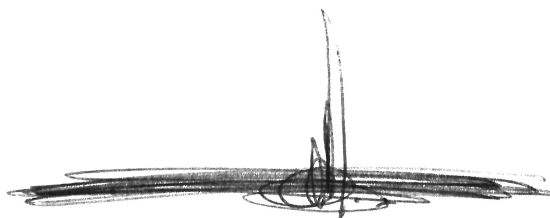
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»